

## **DIFFERENTS MODES DE FINANCEMENTS**

### **Le financement par le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**

Le Fonds d'aide aux jeunes est géré par les départements et vise à favoriser l'insertion sociale ou professionnelle d'un jeune défavorisé ayant besoin d'un soutien dans les domaines du logement, de la santé, du transport...

Il est accordé sous conditions de ressources aux jeunes de 18 à 25 ans. Le bénéficiaire doit être :

- sans revenus ou aux faibles ressources,
- de nationalité française ou étrangers en situation de séjour régulier.

Chaque département gère son fonds d'aide. Un jeune peut recevoir jusqu'à 1000 euros d'aides par an.

La demande d'aide, présentée dans un dossier de demande argumenté, s'effectue avec un référent et fait l'objet d'une analyse en Commission Locale d'Appui, présidée par un conseiller départemental.

Ces deux aides peuvent être complétées par la méthode le Permis à 1 euro.

### **Le Permis à 1 euro... par jour ! PROCHAINEMENT**



le « permis à un euro » n'est pas à proprement parler une aide financière, mais un prêt. Les bénéficiaires seront tenus de le rembourser. Il concerne les jeunes de 15 à 25 ans. Le coût total de la formation au permis reste le même, mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Deux modalités de souscriptions de prêt s'offrent à vous :

- Vous n'avez jamais bénéficié du dispositif, vous pouvez prétendre à un prêt allant de 600 à 1200 euros lors de votre inscription dans une auto-école.
- Vous avez déjà bénéficié de ce dispositif, mais vous avez échoué à l'épreuve de la conduite, vous

pouvez prétendre à un prêt de 300 euros pour allonger votre formation.

Pour en bénéficier, vous devez justifier auprès de l'établissement financier de capacités de remboursement en présentant soit :

- un justificatif de revenus assurant un remboursement de 30 euros par mois.
- l'apport d'une caution : quelqu'un s'engage avec vous dans le cadre d'un co-emprunt.

Si vous êtes mineurs, vos parents ou représentants légaux peuvent emprunter pour vous.

### **Quels financements du permis pour les adultes ?**



#### **L'aide de Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi**

Afin de faciliter le retour à l'emploi, Pôle emploi délivre une aide au permis de conduire B.

Toutes les personnes de plus de 18 ans qui percevant l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE), le Revenu de Solidarité Active (RSA) ou une allocation handicapée peuvent bénéficier de cette aide.

Le constat que l'absence de permis entraîne un frein à l'embauche doit être validé avec votre conseiller Pôle emploi (zone de recherche d'emploi mal desservie, nécessité du permis...).

Cette aide n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs d'aide au permis qu'il soit public ou privé et ne peut être attribuée qu'une seule fois.

La demande d'aide s'effectue auprès de votre agence Pôle Emploi en remplissant le formulaire 303 préalablement à l'inscription en auto-école. Votre auto-école est choisie par vous-même et validée par Pôle Emploi. **\*\*Le montant de l'aide versée sera de 1200 euros au maximum\*\***.

Vous pouvez dès à présent en parler à votre conseiller Pôle Emploi ou consulter la page dédiée au [financement du permis par pôle emploi](#)

#### **Le Compte personnel de formation (CPF) pour payer votre permis**

Depuis le 30 juin 2016, grâce à la loi Égalité et Citoyenneté, le permis de conduire B est éligible au CPF. Il est devenu relativement simple de [faire financer son permis avec le CPF](#).

Les modalités d'attribution de l'aide sont évaluées par les opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP). Ils chercheront à savoir si l'obtention du permis B s'inscrit dans un projet professionnel ou favorise votre parcours.

#### **Subventions du permis de conduire pour les personnes en situation de Handicap**

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) propose une aide au financement du permis B : la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), sous réserve d'éligibilité.

Cette aide permet de financer en partie les coûts liés à la visite médicale (pour remplir le CERFA), les leçons de conduite ou les aménagements du véhicule utilisé. Pour plus de détails, rendez-vous sur le site de la MDPH.

Vous pouvez également vous rapprocher de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées ([AGEFIPH](#)) qui attribue une aide d'une valeur de 1000 pour compenser le coût plus élevé du permis B pour les personnes handicapées.